



Maquette de la République fédérale du Québec dans le cadre du Projet Liberté-Nation qui mène au parachèvement du pays québécois et à son indépendance nationale

[GUY BERTRAND](#) · 10 juin 2019

**Devise/** Quelle est la devise du Projet Liberté-Nation?

AVOIR, POUVOIR ET VOULOIR ENSEMBLE



## Que signifie la devise du Projet Liberté-Nation?

### **AVOIR**

Ce mot signifie que nous avons tout ce qu'il nous faut pour réussir le Projet Liberté-Nation :

- Un pays avec un immense territoire soit le 18e sur 193 pays membres de l'ONU
- Un marché potentiel de 100 millions d'habitants à moins de 800 km de Montréal dans l'axe Chicago, Washington et New-York;
- Une situation géographique par excellence qui, par le St-Laurent, nous ouvre la porte sur l'Europe par l'Atlantique et sur les États-Unis par la voie maritime du St-Laurent;



- Une langue et une culture communes;
- Une population de 8 341 500 personnes au 1er janvier 2018, comparable à celle de la Suisse, de l’Autriche, de la Suède, de la Finlande, de la Norvège et du Danemark notamment, assez grande pour représenter un important pouvoir d’achat;
- Un gouvernement doté d’une souveraineté certaine pour lancer PLN;
- Des ressources naturelles en abondance;
- Plus d’un million de lacs et de rivières;
- Un important réservoir de plusieurs dizaines de milliards de capitaux;
- Un PIB nominal de plus de 435,4 milliards qui nous situerait au 29<sup>ième</sup> rang des 193 nations, membres de l’ONU, devant ainsi la Norvège, les Émirats Arabes Unis, le Nigeria, Israël, l’Afrique du Sud, Hong Kong, le Danemark, la Finlande et l’Égypte notamment
- Un vouloir-vivre collectif qui nous conduit à refuser l’assimilation au Canada anglais;
- Des femmes et des hommes en nombre suffisant pour lancer des initiatives de toutes sortes tant au public qu’au privé ;

## POUVOIR

Ce mot signifie que nous pouvons réaliser le Projet Liberté-Nation, contrairement à la Catalogne, en Espagne, puisque nous avons le droit et la légitimité en notre faveur comme l'a décidé la Cour Suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, (1998) 2 R.C.S. 217.



## ET VOULOIR ENSEMBLE

Ces trois mots signifient:

- que nous avons tous les atouts territoriaux, politiques, économiques, financiers, sociaux et culturels pour réaliser ENSEMBLE le Projet Liberté-Nation en créant la République fédérale du Québec qui mène au parachèvement du pays québécois et à son indépendance nationale.
- que nous pouvons le faire ENSEMBLE tant sur le plan de la légalité que de la légitimité;
- qu'il ne nous reste maintenant qu'à **vouloir** ENSEMBLE ne plus jamais nous laisser envahir par la peur et le chantage d'où qu'ils viennent et en conséquence de nous décider ENSEMBLE à rompre

les liens qui nous retiennent à la Constitution canadienne et à Ottawa;



Le vouloir ENSEMBLE ce n'est qu'un peu de courage et d'audace dans la réalisation de ce projet grandiose qui vise à permettre la nation québécoise tout entière de trouver le chemin qui la mènera à sa pleine liberté.

La RFQ nous apportera la modernité, la prospérité, la richesse et par-dessus tout le bonheur de vivre ENSEMBLE dans un monde plus juste, plus humain et plus équitable pour tous sans exception.

## Objectifs/ Quels sont les objectifs du Projet Liberté-Nation?

**Le premier objectif** du Projet Liberté-Nation c'est de permettre à nos 17 régions, administratives, d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec.

Nos régions auront chacune leur propre parlement, gouvernement et tribunaux avec des pouvoirs constitutionnels semblables à ceux des Cantons suisses, des États fédérés d'Autriche, des Länder de la République fédérale d'Allemagne, des Provinces canadiennes et des États américains notamment.



**Le deuxième objectif** de PLN vise à faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère en permettant au Québec d'obtenir le statut de pays indépendant, séparé d'Ottawa et de la Constitution canadienne sans être séparé des Canadiens.

## **Humanisme/** Quel est le principe fondamental du Projet Liberté-Nation?

Le Projet Liberté-Nation est fondé sur l'humanisme pour le mieux-être des citoyens de la République fédérale du Québec.



PLN est le seul et unique projet capable de créer de la richesse collective au Québec. Pourquoi? Parce que nos 17 régions obtiendront le statut d'États autonomes unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec. Ils auront leur autonomie gouvernementale et jouiront de pouvoirs semblables à ceux des provinces canadiennes et des États américains notamment.

La République fédérale du Québec deviendra ainsi un État moderne, libre et prospère qui apportera à ses contribuables le mieux-être, le mieux-vivre et le vivre-heureux dans un monde humaniste, plus juste et plus équitable pour tous sans exception.

## Dépendance/ Quel est le problème majeur que vise à régler le Projet Liberté-Nation?

C'est le problème de l'entière dépendance des nos 17 régions administratives au gouvernement du Québec qui, lui, est en grande partie subordonné au gouvernement du Canada.



Le système constitutionnel canadien paralyse nos régions. Elles sont incapables d'assumer leurs responsabilités sur le plan politique, économique et social et de développer leurs potentiels et leurs ressources en fonction de leurs spécificités.

Pourquoi? Parce qu'elles n'ont aucun pouvoir constitutionnel.

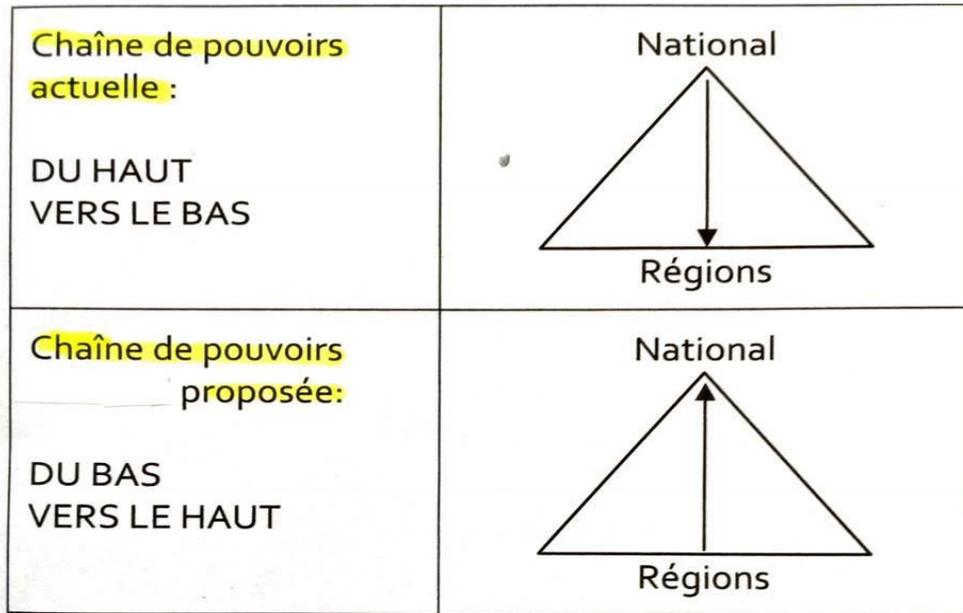
Nos régions doivent ainsi quémander leurs subventions au gouvernement du Québec qui, lui, doit à son tour en quémander une grande partie au gouvernement du Canada.

Même si nos 17 régions sont toutes plus grandes qu'une ou plusieurs des provinces canadiennes, ne jouissent d'aucun des pouvoirs constitutionnels à elles attribués par la Constitution canadienne notamment en matière politique, économique, financière, environnementale, culturelle et sociale.

Nos 17 régions, dans le cadre constitutionnel canadien sont privées de toute autonomie gouvernementale en matière législative, exécutive et judiciaire.

**Inversement de la chaîne de pouvoirs/  
Est-il possible de libérer nos régions de  
leur dépendance au gouvernement du  
Québec et du Canada?**

OUI/ La subordination actuelle de nos 17 régions administratives aux gouvernements du Québec notamment signifie que la chaîne de pouvoirs s'exerce du haut vers le bas, soit du Québec vers les régions.



Ce que propose le Projet Liberté-Nation, c'est d'inverser cette chaîne de pouvoirs pour que dorénavant elle s'exerce du bas vers le haut, soit des régions vers le gouvernement du Québec.

Ce dernier sera alors soumis à la volonté et aux attentes des régions.

## Autonomie gouvernementale/ Comment inverser la chaîne de pouvoirs?

C'est seulement avec le Projet Liberté-Nation qu'on pourra inverser la chaîne de pouvoirs pour qu'elle s'exerce du bas vers le haut, soit des régions vers le gouvernement du Québec.

# Les trois tomes du Projet Liberté-Nation

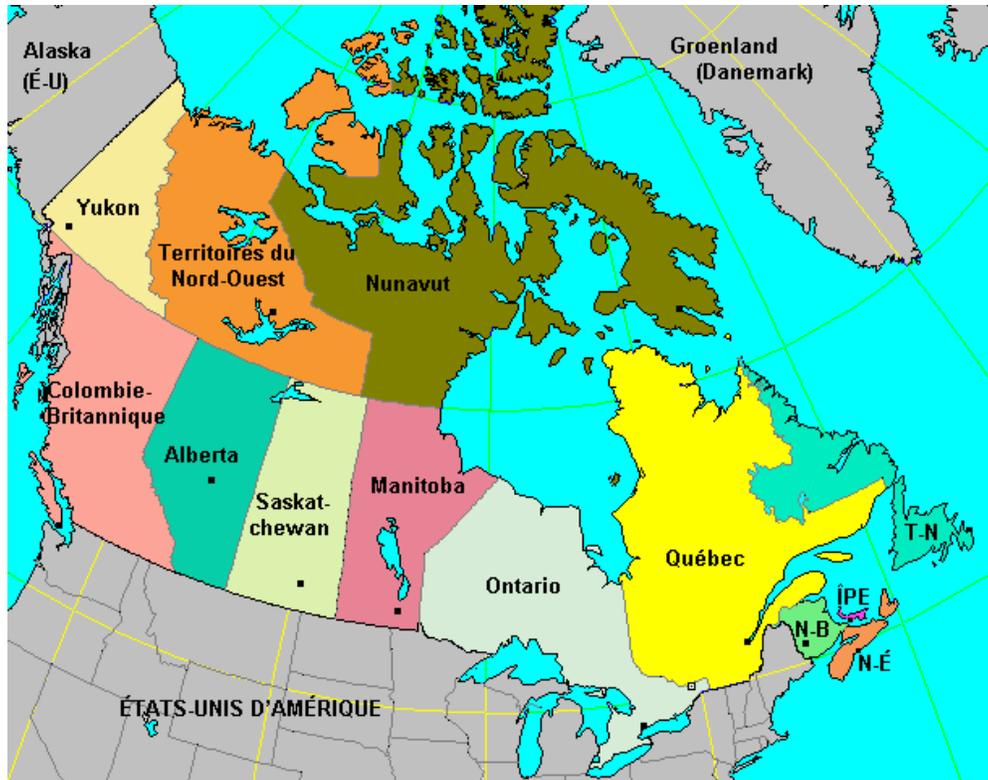


## LIVRES NUMÉRIQUES GRATUITS manuscritdepot.com

En effet la situation actuelle changera radicalement puisque la création de la République fédérale du Québec permettra aux 17 régions du Québec d'obtenir le statut d'État autonome, uni et fédéré au sein de la RFQ avec des pouvoirs d'ordre constitutionnels : [www.republiquefederaleduquebec.com](http://www.republiquefederaleduquebec.com) ;

**Pouvoirs des régions/** Quels seront alors les pouvoirs constitutionnels de nos 17 régions lorsqu'elles obtiendront le statut d'État autonome?

Nos 17 États régionaux jouiront de pouvoirs semblables à ceux dont jouissent les 10 provinces de la Fédération canadienne, les 26 Cantons de la Confédération Suisse, les 16 Länder de la République fédérale d'Allemagne et les 50 États-Unis d'Amérique notamment.



Ces États seront unis à l'intérieur d'une fédération typiquement québécoise (la plus moderne au monde) dans le cadre d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec

La RFQ sera séparée d'Ottawa et de la Constitution canadienne sans pour autant être séparée des citoyens Canadiens.

Ce qui signifie que ces États fédérés du Québec seront dotés de pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire semblables à ceux de toutes les provinces canadiennes dont la province de Québec.



Ces États autonomes seront munis d'un parlement, d'un gouvernement et de tribunaux.

Ils jouiront de toutes les compétences sauf celles qui seront réservées au parlement central de la République fédérale du Québec.

Les États de la RFQ auront des pouvoirs de taxation et d'imposition suffisants pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel sur le plan économique, social, culturel et environnemental.

## **Maquette/** Comment peut-on illustrer la grandeur de la République fédérale du Québec?

L'illustration de la République fédérale du Québec par une maquette permettra de voir la grandeur, la force, la richesse et la splendeur du pays québécois et de chacun de ses 17 États.



Ainsi, plus personne ne mettra en doute la capacité des Québécois de réaliser le Projet Liberté-Nation qui mène à la création de la RFQ, au parachèvement du pays québécois et à son indépendance nationale.

## **Importance de la maquette/ Pourquoi est-il si important d'avoir une maquette de la République fédérale du Québec?**

La maquette est nécessaire pour montrer aux consommateurs ou aux électeurs le produit ou l'objet du Projet Liberté-Nation, soit la République fédérale du Québec?

Il est impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit ou de l'objet que l'on veut mettre en marché ou du pays que l'on veut présenter à l'électorat.



La maquette permettra aux consommateurs ou aux électeurs de voir le produit ou l'objet (ici la République fédérale du Québec) et de l'apprécier avant de s'en porter acquéreur, à l'occasion d'un vote par exemple, ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995.

## **Les grandes lignes/** Quelles sont les grandes lignes de la maquette de la République fédérale du Québec?

La maquette de la République fédérale du Québec permettra aux citoyens d'en mesurer la valeur et de visualiser la signification effective du parachèvement du pays québécois. Ils y verront notamment:

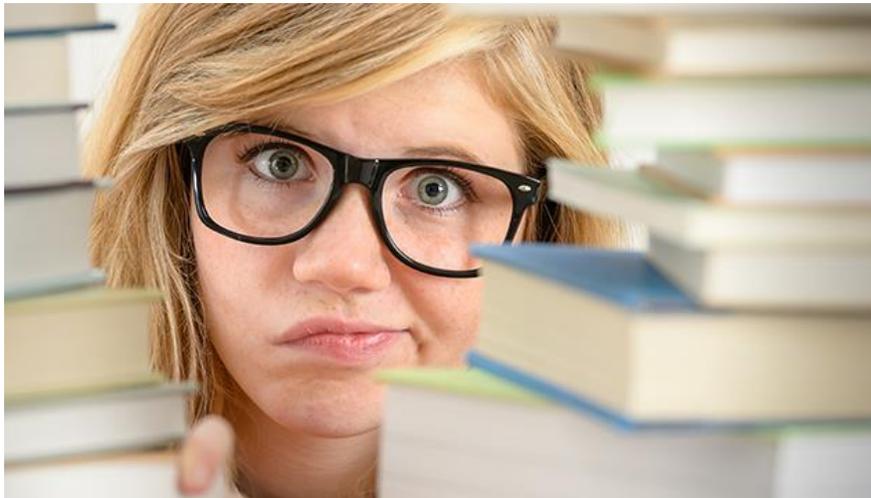


- son territoire;
- ses États régionaux;
- ses cours d'eau;
- sa population;
- son histoire;
- sa langue commune;
- sa culture;
- ses peuples autochtones, sa Nation inuite;
- sa Nation métisse;
- sa minorité de langue anglaise;
- ses minorités culturelles;
- son modèle d'intégration de ses immigrants;
- ses infrastructures;
- ses institutions;
- ses ressources naturelles;

- son agriculture et ses pêcheries;
- ses sources d'énergie;
- son PIB nominal et la taille de son économie;
- ses prévisions budgétaires;
- son traité d'alliance avec le Canada;
- sa Constitution incluant le partage des compétences entre l'État central et les États régionaux.

**Questions/** La maquette répondra-t-elle aux diverses questions des citoyens relatives à leur nouvelle vie au sein de la République fédérale du Québec?

OUI/ Pour permettre à la population de faire un choix éclairé lors de la prochaine élection, la maquette devra préciser le palier de gouvernement dans le cadre de la République fédérale du Québec qui prendra en charge, notamment:



Merci à Jobboom pour l'image

- la santé;
- l'éducation;

- la justice;
- la monnaie;
- les frontières;
- l'immigration;
- le modèle d'intégration des immigrants;
- les prestations de retraite pour personnes âgées;
- les allocations familiales,
- etc...

Le peuple québécois a le droit de savoir ce qui l'attend avant de décider si est préférable pour lui de demeurer minoritaire au sein de la province canadienne du Québec ou de devenir majoritaire au sein de la République fédérale du Québec.

## **Place du Québec dans le monde/** La maquette donne-t-elle une idée de la place de la République fédérale du Québec dans le monde?

OUI/ Grâce à la maquette, on apprendra que la nation québécoise, avec son statut de pays jouissant de la reconnaissance internationale, dans le cadre de la République fédérale du Québec, sera une nation importante au sein de l'ONU.



On verra que la nation québécoise cessera de n'être qu'une simple nation à l'intérieur de la nation canadienne (nations within a nation) pour devenir une nation libre, moderne, prospère et indépendante comme les autres nations membres de l'ONU.

**Démographie/** Quelle serait la population de la République fédérale du Québec par comparaison avec les autres pays du monde?

Avec ses 8.4 millions d'habitants (2018), la République fédérale du Québec serait le 96<sup>ième</sup> pays le plus peuplé des 193 pays membres de l'ONU.



<b>Rang</b>	<b>Pays</b>	<b>Population</b>
77	Belgique	11 413 203
83	Grèce	10 738 868
84	République tchèque	10 610 055
85	Portugal	10 291 027
87	Suède	10 120 242
93	Émirats arabes unis	9 157 000
94	Autriche	8 822 267
96	Suisse	8 482 152
	 <b>Québec</b>	<b>8 400 000</b>
98	Israël	8 334 000
114	Finlande	5 513 130
115	Slovaquie	5 443 120
118	Norvège	5 214 890
121	Irlande	4 838 259

Source Wikipédia

La RFQ se comparerait avantageusement, en terme de population, avec l'Autriche, la Suisse, Israël, la Suède, la Norvège, la Finlande, etc., dont les populations varient entre 4 et 11 millions d'habitants.

# **Superficie/** Quelle serait la superficie de la République fédérale du Québec par comparaison avec les pays membres de l'ONU?

Son immense territoire de 1 667 712 km<sup>2</sup> ferait déjà de la République fédérale du Québec la 18e plus grande nation du monde parmi les 193 nations membres de l'ONU dépassant largement, la France, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la Finlande, la Norvège, Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, la Belgique et Israël notamment.



<b>Rang</b>	<b>Pays</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	<b>% du total</b>
1	Russie	7 125 191 km <sup>2</sup>	11,5 %
2	<b>Canada</b>	<b>9 984 670 km<sup>2</sup></b>	<b>6,7 %</b>
3	États-Unis	9 629 091 km <sup>2</sup>	6,4 %
4	Chine	9 596 961 km <sup>2</sup>	6,4 %
5	Brésil	8 515 767 km <sup>2</sup>	5,7 %
	<b>Canada sans Québec/</b>	<b>8 316 958 km<sup>2</sup>/</b>	<b>5,6%</b>

6	Australie	7 692 060 km <sup>2</sup>	5,2 %
7	Inde	3 287 263 km <sup>2</sup>	2,2 %
8	Argentine	2 780 400 km <sup>2</sup>	2 %
9	Kazakhstan	2 724 910 km <sup>2</sup>	1,8 %
10	Algérie	2 381 741 km <sup>2</sup>	1,6 %
11	Congo	2 345 409 km <sup>2</sup>	1,6 %
12	Danemark	2 210 573 km <sup>2</sup>	1,5 %
13	Arabie saoudite	2 149 680 km <sup>2</sup>	1,4 %
14	Mexique	1 964 375 km <sup>2</sup>	1,3 %
15	Indonésie	1 910 931 km <sup>2</sup>	1,3 %
16	Soudan	1 861 484 km <sup>2</sup>	1,3 %
17	Libye	1 759 540 km <sup>2</sup>	1,2 %



	<b>Québec</b>	<b>1 667 712 km<sup>2</sup></b>	<b>1,2%</b>
41	France	672 051 km <sup>2</sup>	0,45%
52	Espagne	510 000 km <sup>2</sup>	0,34 %
56	Suède	450 295 km <sup>2</sup>	0,30 %
63	Allemagne	357 021 km <sup>2</sup>	0,24 %
65	Finlande	338 424 km <sup>2</sup>	0,23 %
68	Norvège	323 782 km <sup>2</sup>	0,22 %
72	Italie	301 336 km <sup>2</sup>	0,20 %
80	Royaume-Uni	242 900 km <sup>2</sup>	0,16 %
97	Grèce	131 957 km <sup>2</sup>	0,09 %
117	République tchèque/	78 865 km <sup>2</sup> /	0,05 %
120	Irlande	70 273 km <sup>2</sup>	0,05 %
130	Slovaquie	49 037 km <sup>2</sup>	0,03 %
133	Suisse	41 277 km <sup>2</sup>	0,03 %
139	Belgique	30 528 km <sup>2</sup>	0,02 %
151	Israël	22 072 km <sup>2</sup>	0,01 %

...

# **PIB nominal/** Quel serait le produit intérieur brut (PIB nominal) de la République fédérale du Québec?

**En 2018 :**



- La taille de l'économie du Québec (PIB nominal) était de 435,4 milliards de dollars
- En 2018-2019, les revenus consolidés atteignaient 112,5 milliards de dollars.
- En 2018-2019, les dépenses consolidées se chiffraient à 108,0 milliards de dollars.
- Le taux de chômage en 2018 était de 5,5 %
- La dette du gouvernement en 2018 s'élevait à 201,1 milliards de dollars

Source: Finances Québec

# **PIB nominal/ C'est quoi le PIB nominal?**

Selon l'OCDE, "le produit intérieur brut (PIB) nominal désigne le PIB en prix courants, sans correction en fonction de l'inflation.

On obtient les estimations du PIB en prix courants en exprimant les valeurs de tous les biens et services produits au cours de la période de déclaration actuelle."



*L'OCDE, "l'Organisation de coopération et de développement économiques, est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché."  
Source Wikipédia*

## **Rang mondial de la RFQ par PIB/ Où se situerait la République fédérale du**

# Québec sur la liste des pays du monde par PIB nominal?

La liste des pays du monde par PIB nominal est le classement non exhaustif du produit intérieur brut nominal, c'est-à-dire à prix courant des pays et de certains territoires autonomes. *Source Wikipédia*

À partir des données du Fonds monétaire international concernant 194 pays du monde, pour l'année 2018, la République fédérale du Québec se classerait au 28e rang, en terme de PIB nominal, après la Suisse, la Suède, la Belgique et l'Autriche, mais devant la Norvège, les Émirats arabes-unis, l'Irlande, l'Israël, le Danemark et la Finlande notamment.



## **Rang/ Pays ou territoire/ PIB (en milliards de dollars)**

1	États-Unis États-Unis	20 494,05
-	Union européenne	18 750,05
2	Chine	13 407,40
3	Japon	4 971,93
4	Allemagne	4 000,39
5	Royaume-Uni	2 828,64
6	France	2 775,25

7	Inde	2 716,75
8	Italie	2 072,20
9	Brésil	1 868,18
<b>10</b>	<b>Canada avec Québec</b>	<b>1 711,39</b>
11	Russie	1 630,66
12	Corée du Sud	1 619,42
13	Espagne	1 425,87
14	Australie	1 418,28
--	<b>Canada sans Québec</b>	<b>1 275,99</b>
15	Mexique	1 223,36
16	Indonésie	1 022,45
17	Pays-Bas	912,90
18	Arabie saoudite	782,48
19	Turquie	766,43
20	Suisse	703,75
21	Taiwan	589,39
22	Pologne	586,02
23	Suède	551,14
24	Belgique	533,15
25	Argentine	518,09
26	Thaïlande	487,24
27	Autriche	457,64
28	Iran	452,28
	 <b>Québec</b>	<b>435,40</b>
29	Norvège	434,94
30	Émirats arabes unis	424,64
31	Nigeria	397,27
32	Irlande	372,70
33	Israël	<b>369,84</b>
34	Afrique du Sud	368,14
35	Hong Kong	363,03
38	Danemark	350,87

44	Finlande	275,32
45	Égypte	249,56

....

## **Les États régionaux/** Quelle serait l'importance démographique des 17 États québécois dans le cadre de la République fédérale du Québec?

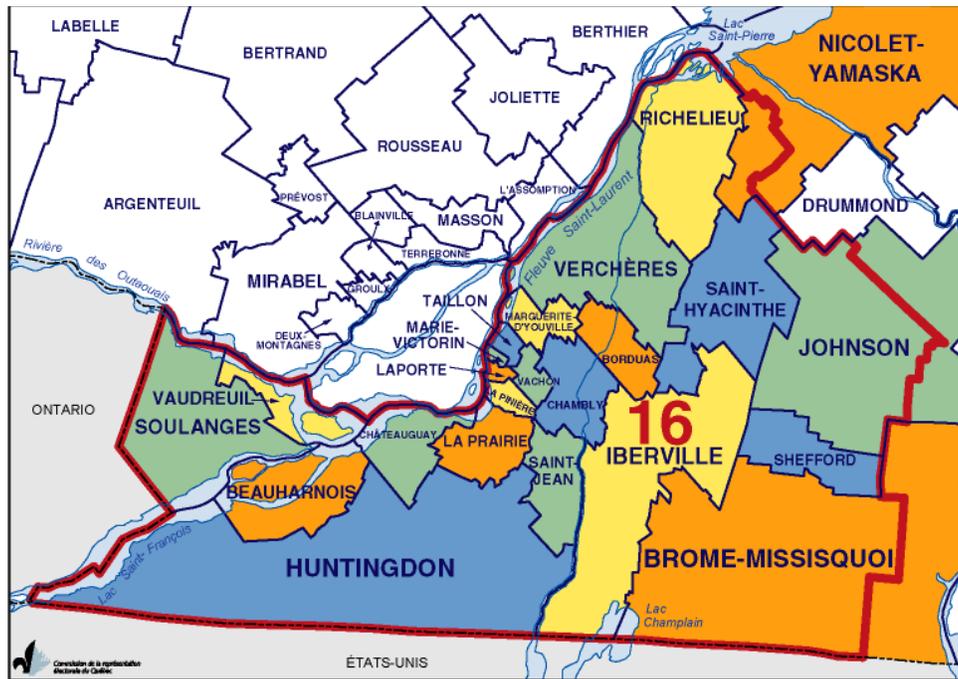
Une étude comparative de la démographie des futurs États québécois avec les 50 États américains, les 26 Cantons suisses, les 9 États fédérés d'Autriche, les 16 Länder de la République fédérale d'Allemagne et les 10 provinces canadiennes, démontre par exemple, si la République fédérale du Québec existait aujourd'hui:

1- Que l'État de Montréal, avec 2 millions d'habitants (1 887 983) égalerait ou surpasserait:



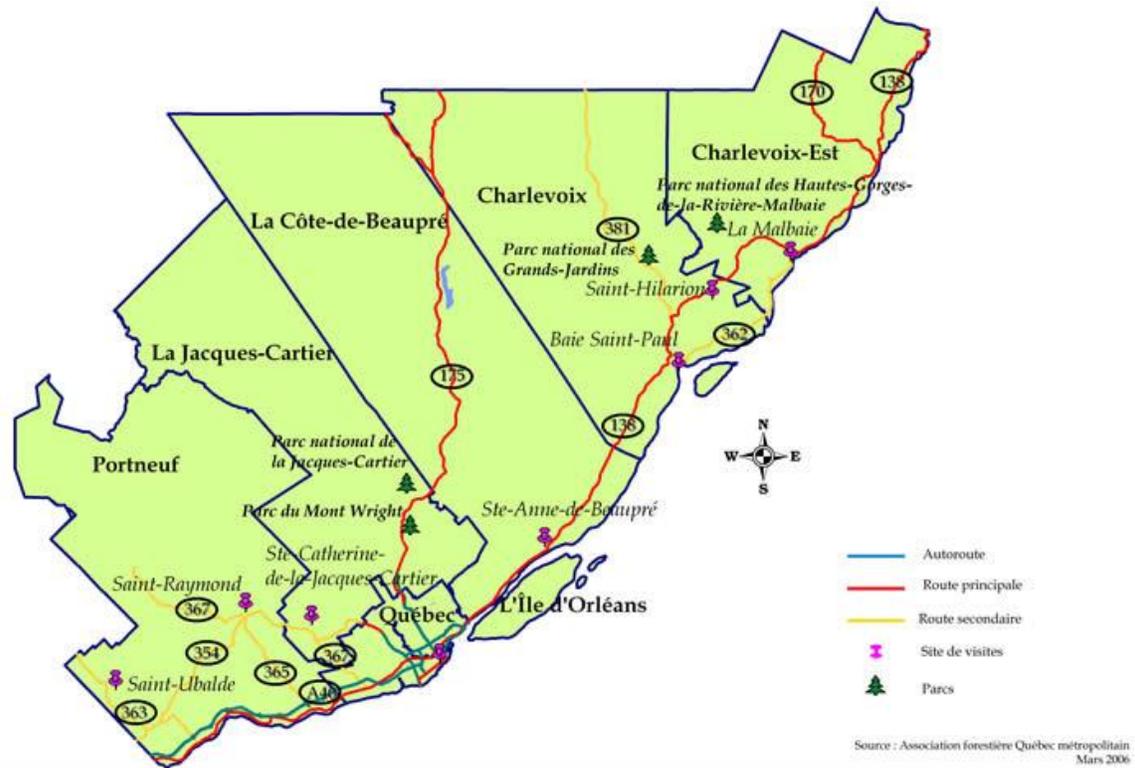
- 15 des 50 États américains;
- 6 des 10 provinces canadiennes;
- 9 des 9 États autrichiens;
- 26 des 26 Cantons suisses.

2- Que l'État de la Montérégie, avec 1 500 000 habitants (1 432 243) égalerait ou surpasserait:



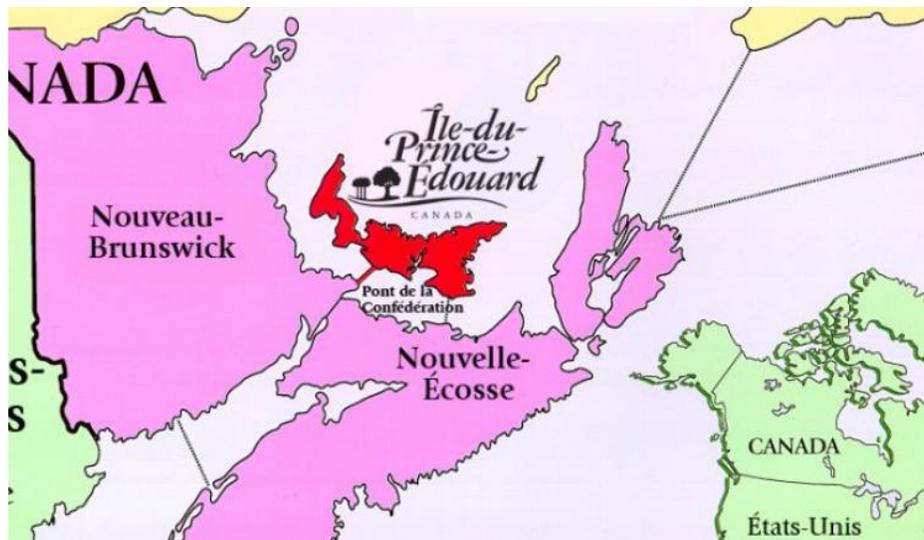
- 12 des 50 États américains;
- 6 des 10 provinces canadiennes;
- 9 des 9 États autrichiens;
- 26 des 26 cantons suisses;

3- Que l'État de la Capitale Nationale, avec près de 700 000 habitants (687 672) égalerait ou surpasserait:



- 5 des 50 États américains, dont le Vermont avec 625 000 habitants;
- la province de Terre-Neuve et Labrador (510 000);
- l'Île-du-Prince-Édouard (141 000);
- le Nouveau-Brunswick avec (750 000);

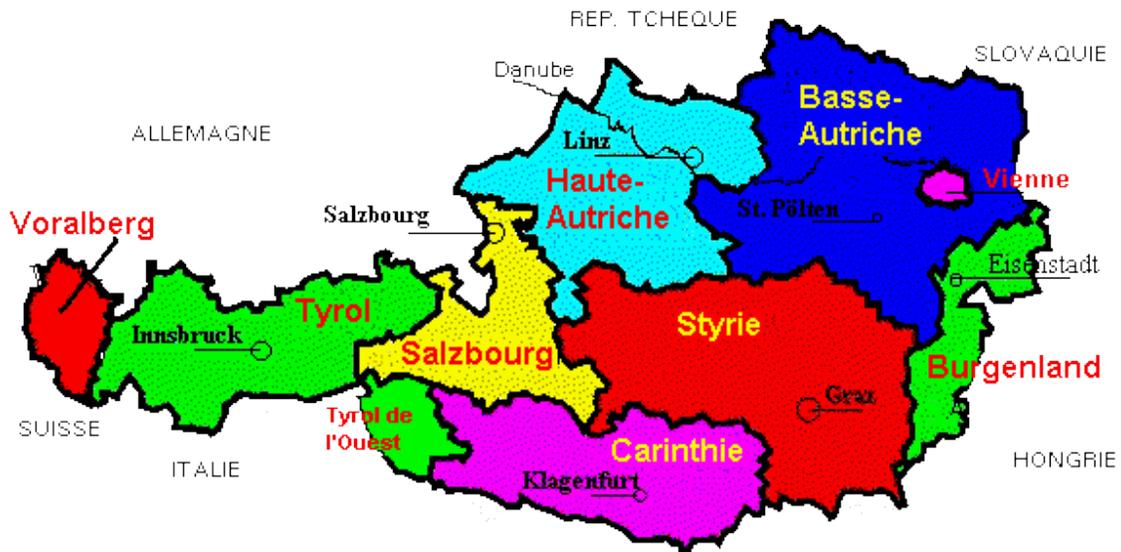
4- Que 14 des 17 États québécois seraient plus peuplés que l'Île-du-Prince-Édouard;



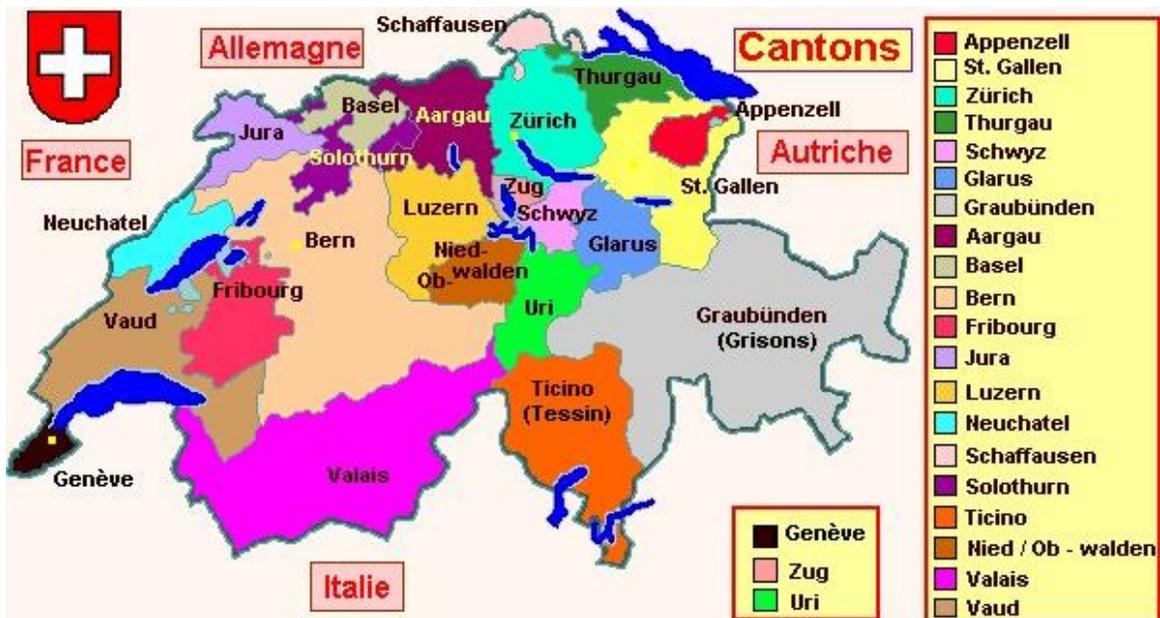
5- Que 4 des 17 États québécois seraient plus peuplés que Terre-Neuve et Labrador;



6- Que les 17 États québécois de la RFQ auraient tous des équivalents dans les 9 États autrichiens;



7- Que les 17 États québécois de la RFQ auraient aussi des équivalents dans les 26 Cantons suisses.



# **République francophone/** La République fédérale du Québec sera-t-elle un pays francophone?

OUI/ La République fédérale du Québec sera :

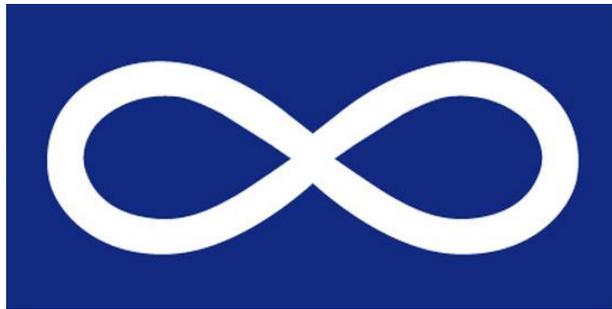


- le seul pays francophone des Amériques;
- une continuité historique du peuple canadien-français; [1]
- une mosaïque du peuple québécois dans son ensemble.

[1] Me Guy Bertrand, Guide d'accès à l'indépendance/ Pour la Survie du Québec français Montréal, Les Editions Quebecor, 2007, p. 177 à 179. (Premier tome du Projet Liberté-Nation.

# **Droits des autochtones/** La République fédérale du Québec reconnaîtra-t-elle les droits de ses peuples autochtones?

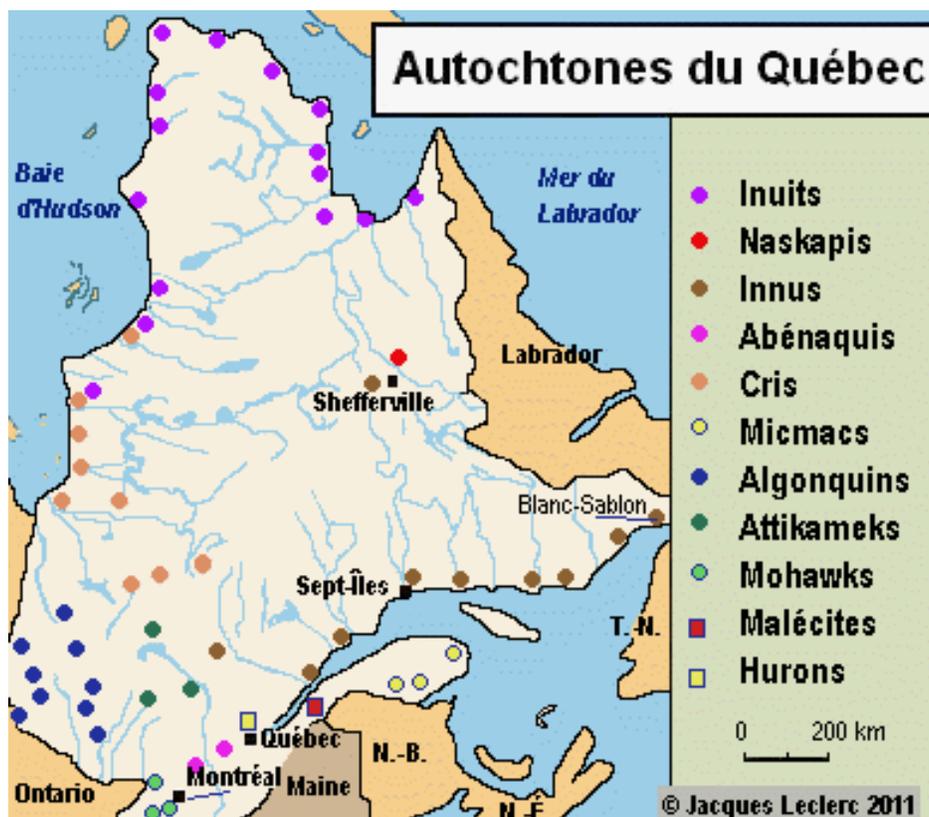
OUI/ Les créateurs de la République fédérale du Québec soit députés de l'Assemblée nationale, inviteront les peuples autochtones, la Nation inuite et la Nation métisse à la refondation du Québec, avec les anglophones, les allophones et la majorité francophone.



NATION MÉTIS  
METIS NATION



Ces créateurs de la RFQ reconnaîtront aux Premières nations leur statut unique comme peuples autochtones de même que:



- leurs droits fondamentaux;
- leur droit à l'autodétermination;
- leur droit à l'autonomie gouvernementale;
- leurs droits culturels;
- leurs droits fonciers;
- leurs droits sur l'exploitation des ressources de leurs territoires;
- leurs droits au respect de leur environnement;

- leur droit de conclure des traités.

## **Valeur patrimoniale/** Pourrait-on créer un précédent en plaidant que le pays québécois avec la République fédérale du Québec a une valeur patrimoniale?

OUI/ La République fédérale du Québec, comme foyer du patrimoine français d'Amérique, verra à ce que le Québec français soit reconnu par l'UNESCO comme ayant par sa culture une valeur patrimoniale immatérielle que le Canada et l'Amérique du Nord toute entière protégera et défendra avec fierté.



En effet, le Québec français remplit déjà tous les critères essentiels à l'obtention d'une telle reconnaissance patrimoniale à savoir :

- son unicité comme nation francophone dans les Amériques;
- la fragilité de la langue française au Canada et en Amérique du Nord;
- la nécessité de protéger l'espèce humaine francophone sur ce continent, menacée qu'elle est de disparaître culturellement, économiquement et socialement [1].

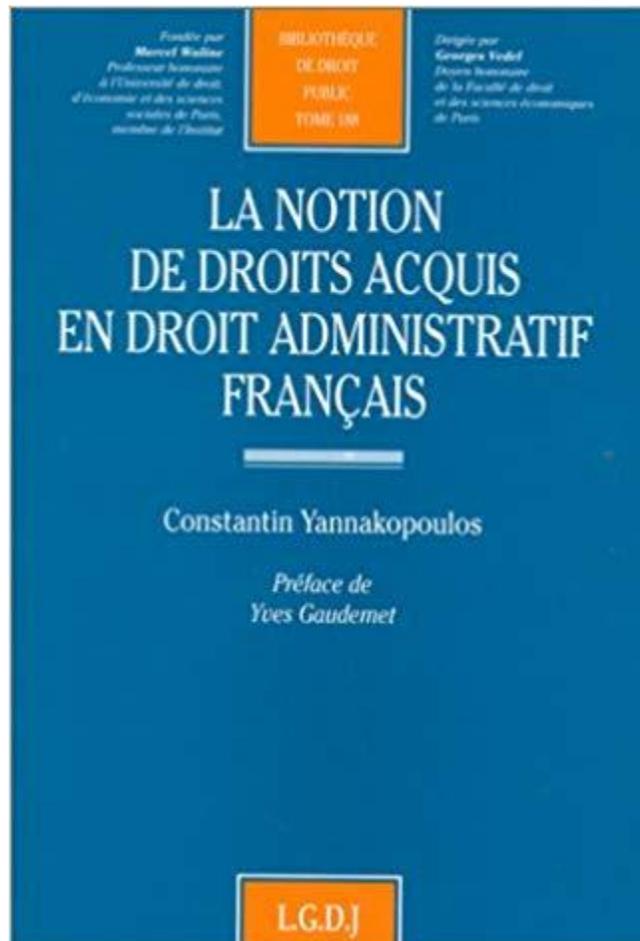
Les Premières Nations, la Nation inuite, la Nation métisse ont aussi une valeur patrimoniale qui devrait être reconnue par le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'UNESCO, pour les motifs suivants:

- longue présence inuite au Québec;
- unicité du caractère autochtone québécois;

- nécessité de promouvoir le maintien et la valorisation, pour tous les peuples du monde, de la culture des peuples autochtones au Québec.

[1] Voir : Me Guy Bertrand, Guide d'accès à l'indépendance/ Pour la Survie du Québec français Montréal, Les Editions Quebecor, 2007, p. 198 à 206. (Premier tome du Projet Liberté-Nation).

## **Droits acquis/** La République fédérale du Québec reconnaîtra-t-elle les droits acquis de la communauté anglophone?



OUI/ Les anglophones du Québec, qui seront également invités à refonder le pays québécois, se verront reconnaître tous les droits dont ils jouissent dans la fédération canadienne et qui ont toujours été reconnus par le Québec.

## **Modèle d'intégration des immigrants/ Quel sera le modèle d'intégration des immigrants au sein de la République fédérale du Québec?**

Tout comme les autochtones et les anglophones, les allophones seront invités à participer à la refondation du Québec qui inscrira dans sa Constitution notamment les principes de la laïcité et de l'égalité homme femme, comme modèle d'intégration de ses immigrants.



La République fédérale du Québec préconisera des rapports harmonieux entre les différentes cultures axées sur un modèle d'intégration qui ne vise pas à abolir ces différences, mais plutôt à favoriser la formation d'une culture commune en «ennoblissant » la culture majoritaire francophone.

Malheureusement, dans la province canadienne du Québec, ses citoyens doivent subir les effets négatifs du multiculturalisme imposé par la Constitution canadienne.



En effet, ce modèle d'intégration réduit la culture canadienne-française et québécoise au même rang que toutes les autres cultures, ce qui est incompatible avec les valeurs fondamentales de la nation québécoise.

Pourtant, il n'y a rien de plus normal pour une nation ou un État moderne que d'être porteur ou détenteur d'une culture majoritaire, fondatrice et commune.

## **Neutralité militaire/** Quel sera le statut de la République fédérale du Québec sur le plan militaire?

La République fédérale du Québec sera un pays pacifique et se prévaudra de son droit à la neutralité prévue en droit international.



Aussi, elle innovera en exerçant une neutralité «active», ce qui lui permettra d'offrir et d'animer un espace international de négociation et de réconciliation.

Rappelons que la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Costa Rica notamment se prévalent déjà du droit international à la neutralité.

La République fédérale du Québec appliquera ainsi une politique de non alignement en temps de paix et de neutralité en temps de guerre.

**Traité d'alliance/** La République fédérale du Québec sera-t-elle unie au Canada (et non dans le Canada) d'une façon quelconque?

OUI/ Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, le Québec et le Canada, deux pays indépendants, seraient libres de partager certaines affaires communes

fondées sur un traité d'alliance d'une durée déterminée et renouvelable (tous les cinq ans par exemple).



Le Québec et le Canada auraient avantage à préserver et à mettre en valeur leurs liens identitaires et symboliques de même que l'espace économique qu'ils ont développé en commun.

Les affaires partagées ainsi par la République fédérale du Québec et la fédération canadienne, après négociations, seraient notamment:

- le droit des peuples autochtones et des Premières nations à leur autonomie;
- l'union économique (la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux);
- l'union monétaire à moins que le Québec ne décide après un certain temps de créer sa propre monnaie;
- la défense des territoires canadiens et québécois;
- les questions linguistiques touchant les minorités francophone et anglophone;
- la double citoyenneté canadienne et québécoise avec restriction sur le droit de vote notamment;
- les conventions et traités internationaux auxquels le Canada est partie;
- les chemins de fer, les transports aériens et la navigation intérieure;
- l'énergie nucléaire;
- les règles régissant le marché du travail et le droit d'établissement;

- les zones maritimes et les territoires adjacents aux côtes québécoises et canadiennes, selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles de droit international;
- le blé et les produits agricoles;
- les communications sur le plan de la technologie seulement;
- le fonctionnement des organes communs et le partage des coûts;
- le partage des biens et des dettes;
- toute autre entente que pourraient désirer le Québec et le Canada et qui leur serait profitable et avantageuse.

## **Organismes réglementaires communs/** Comment la République fédérale du Québec et le Canada régleront ils leurs différents?

Par des organismes réglementaires communs, soit :

- **un Bureau** qui veillerait au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada et dont les pouvoirs seraient définis par un traité qui reconnaîtrait une représentation adéquate aux peuples autochtones.



- **un Tribunal d'arbitrage** dont la composition, la structure, l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs seraient définis par traité également.

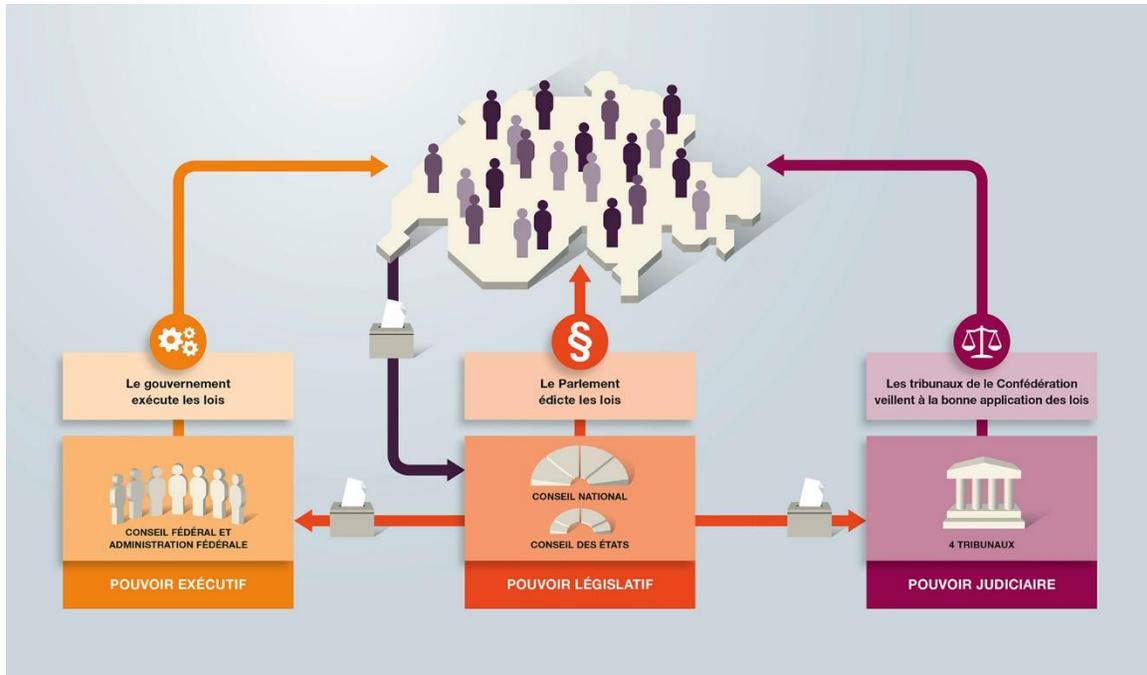
## **Territoire/** Le territoire de la République fédérale du Québec sera-t-il divisible?

l'exercice de la souveraineté nationale. Seul le peuple exerce cette souveraineté par la voie de ses représentants (ex : les députés) ou du Référendum.. L'unité et l'indivisibilité garantissent une application uniforme du droit sur l'ensemble du territoire national.



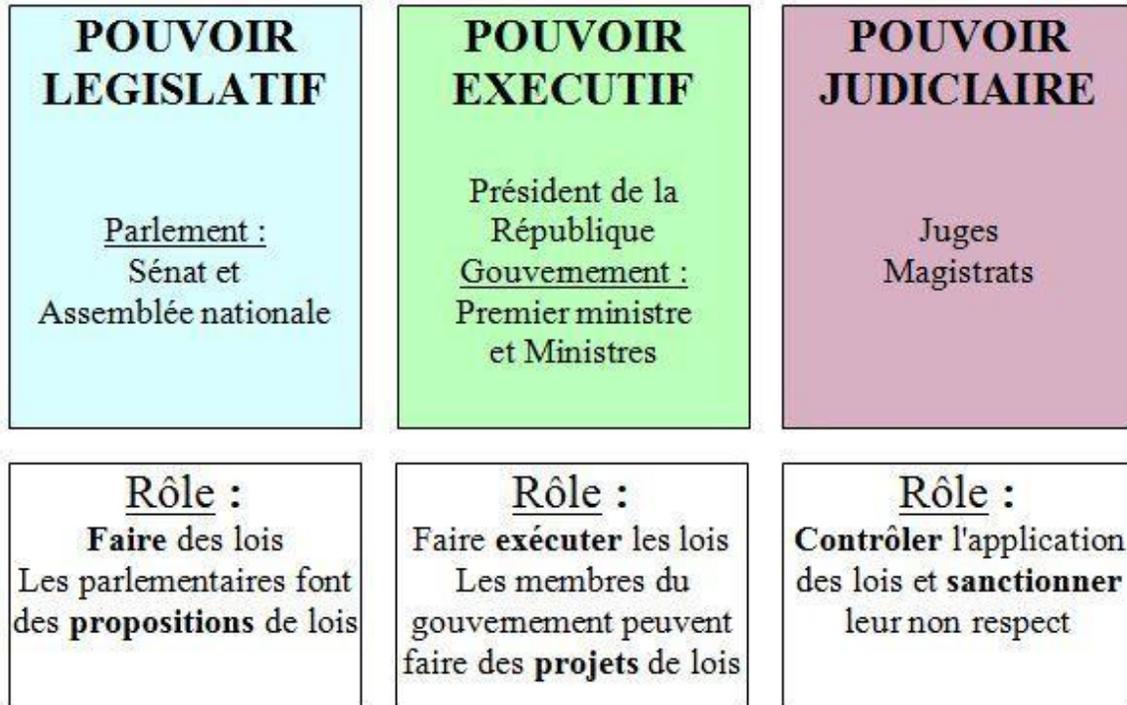
NON/ La Constitution de la République fédérale du Québec qui sera soumise à sa population pour approbation décrètera qu'elle est une et indivisible et qu'aucun de ses États ne pourra faire sécession comme c'est le cas pour la plupart des pays du monde dont la France, l'Espagne et les États-Unis notamment.

## **Constitution/** Quel sera le contenu de la Constitution de la République fédérale du Québec et celle de ses 17 États?



Dans la préparation et la rédaction de la Constitution de la République fédérale du Québec et de celle de ses États, les constituants ne manqueront pas de s'inspirer des constitutions régissant certaines fédérations dont notamment celles de la Suisse, de l'Autriche, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Canada.

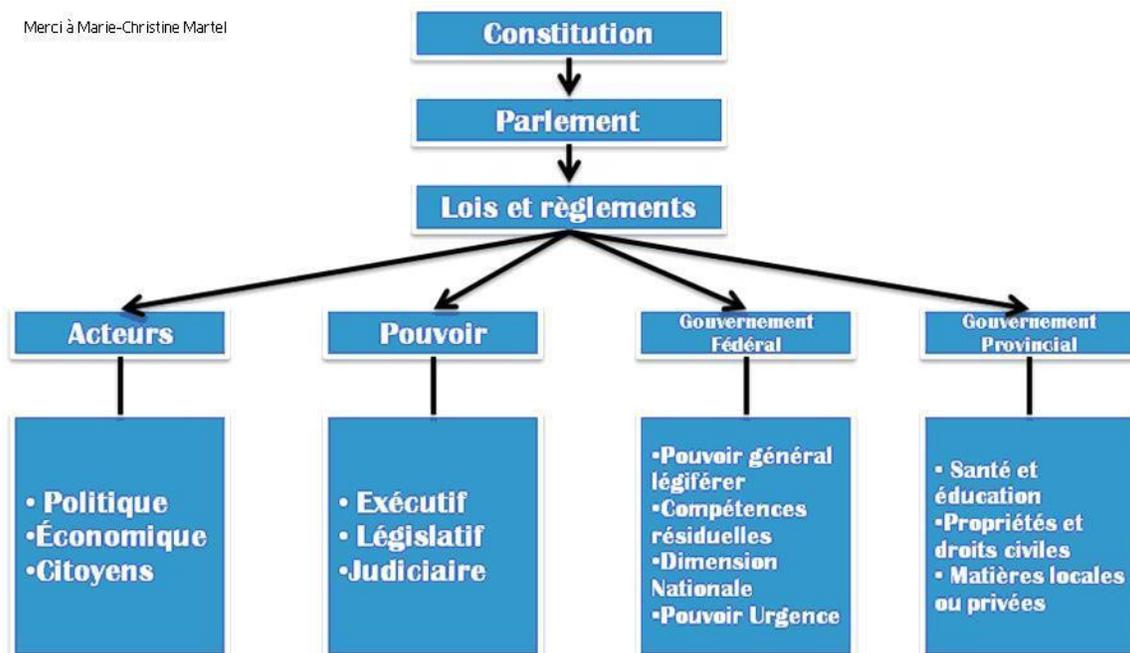
Lorsque le Projet Liberté-Nation sera réalisé, que la République fédérale Québec sera créée et que le pays québécois sera parachevé, avec l'acquisition de son indépendance, les États jouiront de toutes les compétences législatives, exécutives et judiciaires avec plein pouvoirs de taxation et d'imposition tels que prescrits par la Constitution de la République fédérale du Québec.



Les États auront leurs propre Constitution, leurs tribunaux, leur parlement, leur gouvernement, leur gouverneur et leurs représentants au sein des institutions de l'État central de la RFQ.

Les États auront la responsabilité et la gestion de toutes les affaires qui ne tombent pas dans les domaines réservés à l'État central de le RFQ.

Merci à Marie-Christine Martel



C'est dans la Constitution de la République fédérale qu'on retrouvera le partage des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire entre le Parlement national et les États unis du Québec.

Projet Liberté-Nation étudiera sérieusement le modèle fédératif d'inspiration Suisse très bien illustré par Marie-Christine Martel que nous remercions.

**Péréquation/** Le principe de la péréquation sera-t-il inscrit dans la Constitution de la République fédérale du Québec?



OUI/ La République fédérale du Québec fera des paiements de péréquation propres à procurer aux gouvernements des États québécois des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables sur tout le territoire québécois.

## Capitale/ Quelle sera la capitale de la République fédérale du Québec?

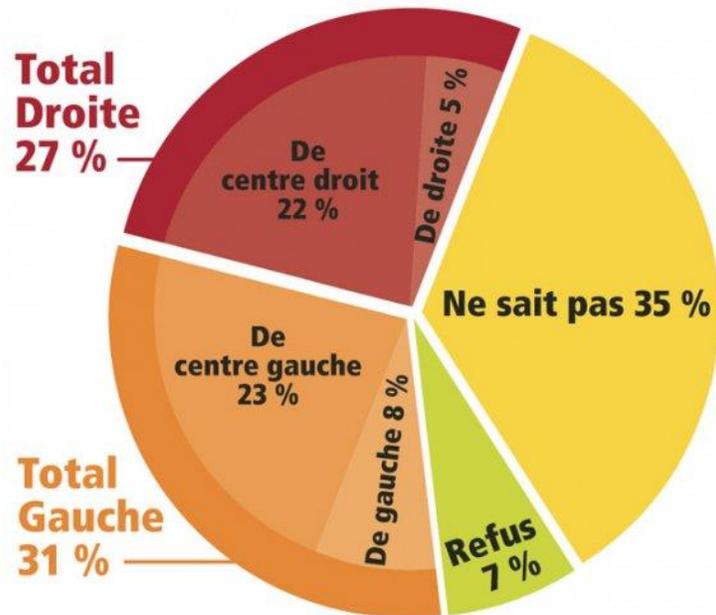


La Ville de Québec sera la capitale de la République fédérale du Québec.

## Couleur politique/ La maquette de la République fédérale du Québec aura-t-elle une couleur ou une idéologie politique quelconque?

NON/ La maquette devra être objective et ne pas être conçue à partir d'une idéologie, pensée, doctrine ou couleur politique partisane.

## POSITION DES QUÉBÉCOIS SUR L'ÉCHIQUIER POLITIQUE



Ainsi, la maquette ne devra pas être perçue comme péquiste, libérale, caquiste, ou solidaire, ni comme de gauche ou de droite.

La maquette doit permettre de voir le produit québécois, soit la République fédérale du Québec, et de pouvoir le comparer avec le produit canadien, soit la province canadienne du Québec.

Les électeurs ne se contenteront plus de la parole des politiciens qui ne font que répéter : «On veut un pays» ou, encore, «On veut un référendum».

Entre nous, qui penserait se faire construire une maison en donnant un chèque en blanc à l'entrepreneur ?



Ne veut-on pas voir les plans et devis de l'architecte pour savoir où se situeraient la cuisine, les salles de bain, les chambres, etc. ?

Qui achèterait une auto sans la voir, surtout si le vendeur est un beau parleur qui a réponse à tout? C'est l'auto qui répondra à nos besoins et non le vendeur.

La maquette permettra aux citoyens de voir le produit et non seulement de savoir qu'il peut exister. Ainsi, ils seront mieux à même de comparer le produit québécois avec le produit canadien ou avec tout autre produit dans le monde.

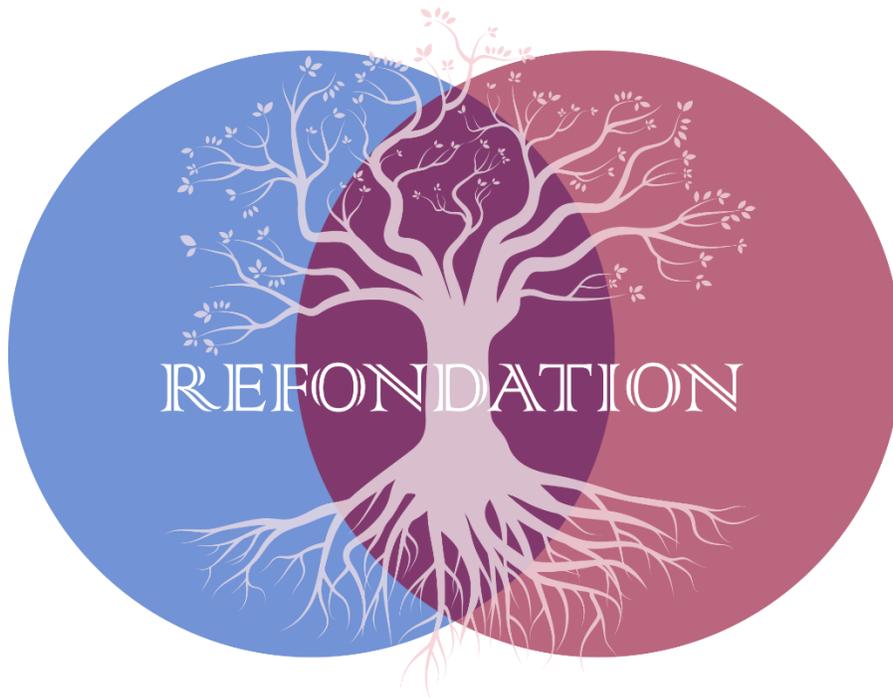
Bref, les électeurs voudront voir le produit (le pays québécois soit la République fédérale du Québec) avant de s'en porter acquéreur lors d'une consultation populaire.



Voilà pourquoi la maquette est essentielle pour convaincre le peuple québécois qu'il a tout avantage à construire la République fédérale du Québec qui remplacera la province canadienne du Québec.

Bref la maquette de la République fédérale du Québec permettra à la population du Québec de percevoir que la Constitution du pays québécois (la République fédérale du Québec) comblera mieux ses besoins que la Constitution du pays canadien (la province canadienne du Québec).

## Refondation du Québec/ Comment faire sur le plan politique pour créer la République fédérale du Québec?



La République fédérale du Québec ne naîtra que dans la mesure où on acceptera de refonder le Québec à partir de ses 17 régions, qui sont le fondement même du pays québécois, avec ses autochtones, ses métis, ses

anglophones, ses allophones, ses acadiens et sa majorité francophone. Ce sera la plus belle expérience humaine jamais tentée à l'échelle mondiale.

**Dans un premier temps,** il est proposé aux élus régionaux dans le cadre de leur mandat de développement régional déjà obtenu de leurs populations respectives, d'adopter une résolution appuyant le Projet Liberté-Nation qui leur donnera tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour remplir ce mandat (Annexe 1).



Nous sommes d'avis, qu'en vertu de ce mandat, les régions ont déjà le droit, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, d'adopter une telle résolution et ainsi de faire du développement régional, que procurera le statut d'État autonome aux régions, un objectif important de tout projet d'indépendance du Québec.

Nous l'avons souligné, peu importe le gouvernement provincial en place, les régions se retrouvent toujours dans une position de second plan, privées de l'exercice des pouvoirs utiles à leur développement.

**Dans un deuxième temps,** il est proposé aux régions d'investir l'Assemblée nationale plutôt que d'être investies par elle, en demandant à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de s'engager par écrit à respecter la résolution adoptée par sa région (Annexe 2).



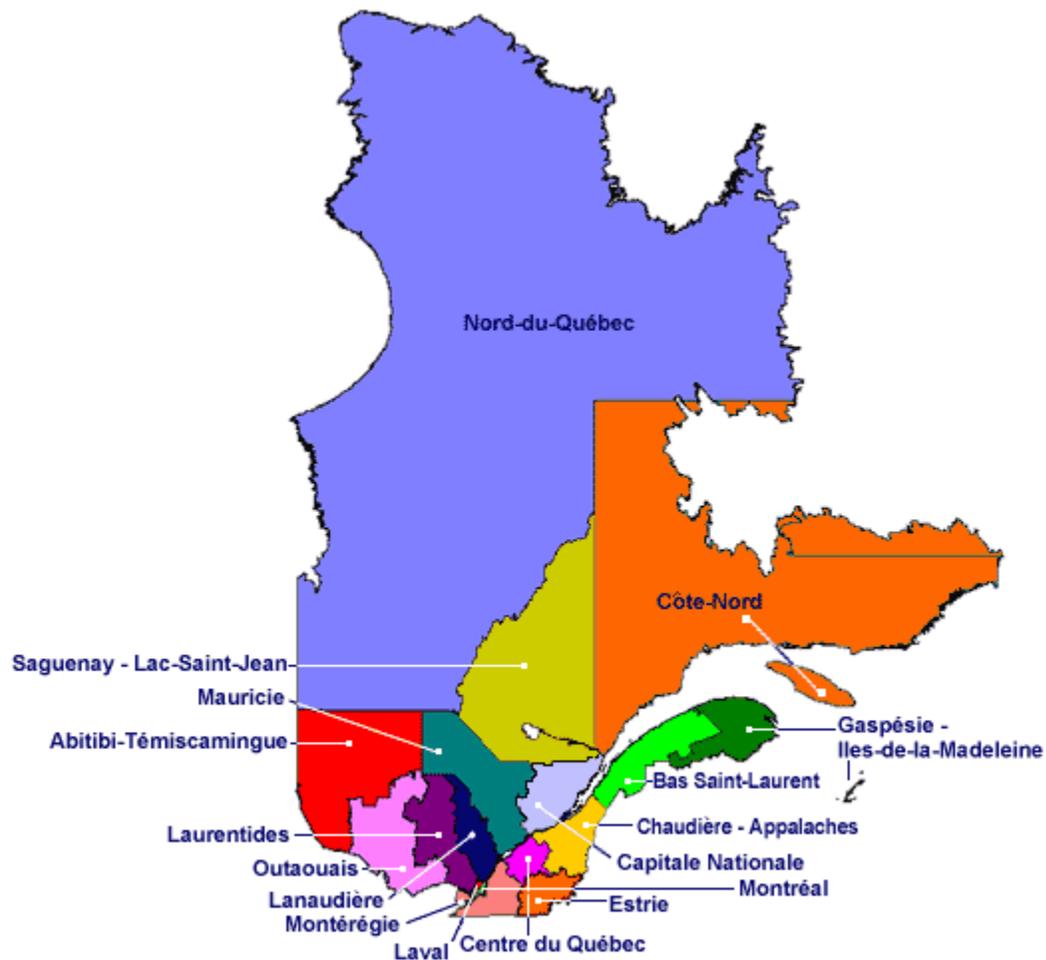
Les élus régionaux pourront aussi s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional.

Il faut placer les députés provinciaux dans une situation où ils comprendront clairement qu'ils ne seront plus de simples délégués des partis politiques provinciaux en régions soumis aux lignes de partis provinciaux, mais plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'ils seront exclusivement les représentants des régions à l'Assemblée nationale, soumis à la volonté populaire de leurs régions respectives.

**Dans un troisième temps**, si jamais les chefs des partis politiques provinciaux refusaient les candidats appuyant la résolution de développement régional, les populations régionales conserveront la possibilité d'élire un candidat indépendant qui se montrera résolument en faveur d'États régionaux autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec.



**Dans un quatrième temps**, on pourrait toujours penser à un «parti des régions», à la seule condition de s'assurer que ce nouveau parti ne devienne pas un autre parti politique traditionnel voué à tous les dérapages habituels de l'approche provincialiste des régions.



Faut-il le rappeler, il s'agit de repousser les limites des partis politiques nationaux et des gouvernements qu'ils forment.

## ANNEXE 1

Modèle de résolution municipale ou régionale au soutien d'une fédération des 17 régions du Québec au sein de la République fédérale du Québec

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec (1) d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française dans les Amériques, soit la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;



CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses métis, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;



CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, ( 1998 ) 2 RCS 217, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;



CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation qui mène à la République fédérale du Québec et au parachèvement du pays québécois assurera le

partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

IL EST RÉSOLU :

QUE la ville de (**Identifiez la ville**) donne son accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions au sein de la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences en matière de développement économique, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Fait à /ce/ jour/ mois/ année

Par Me Guy Bertrand avocat et constitutionnaliste

## ANNEXE 2

# Modèle d'une déclaration solennelle des candidats aux prochaines élections québécoises

Ce (jour) (mois) (année)

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;



Merci à Cortem Conseil pour l'image

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;



CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;



CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, ( 1998 ) 2 RCS 217, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;



CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation qui mènera à la construction de la République fédérale du Québec donnera le pouvoir au peuple en

régions en assurant le partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

### SOUSSIGNÉ

Je, soussigné (prénom et nom), candidat du (nom du parti ou, le cas échéant, mention «indépendant»), donne mon accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions, soit la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences en matière de développement économique, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;



EN CONSÉQUENCE, je déclare solennellement que je m'engagerai, si je suis élu député de l'Assemblée nationale, lors de la prochaine élection québécoise, à travailler à la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mènera à la création de la République fédérale du Québec, peu importe le parti qui formera le prochain gouvernement.

\_\_\_\_\_ Signature du candidat

Fait à/ ce /jour/ mois/ année

Par Me Guy Bertrand avocat et constitutionnaliste

## Pourquoi devenir membre du Réseau Liberté-Nation?



Merci à Des Mentors Pour Entreprises pour l'image

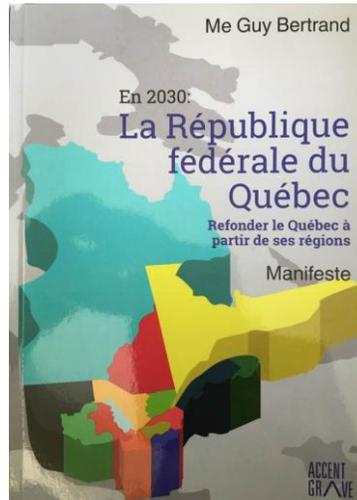
En devenant membre du Réseau Liberté-Nation, nous nous assurons de participer ensemble à la réalisation du Projet Liberté-Nation.



Ce projet révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation, nous permettra ensemble de vivre une expérience unique au monde, soit celle de refonder un pays en créant la République fédérale du Québec. Voici le lien pour vous abonner au Réseau Liberté-Nation :

<https://republiquefederaleduquebec.ning.com> ;

# POUR TOUT SAVOIR sur le Projet Liberté-Nation et la République fédérale du Québec:



Voyez d'abord le résumé dans un documentaire de 45 minutes divisé en 12 capsules-vidéo de quelques minutes chacune sur le site: [www.republiquefederaleduquebec.com](http://www.republiquefederaleduquebec.com)



Ensuite consultez l'ouvrage de Me Guy Bertrand qui comprend 3 tomes que vous pouvez télécharger gratuitement à partir des liens suivants :

**Premier Tome:** Guide d'accès à l'indépendance - Pour la survie du Québec français Essai - <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.1.pdf>



**Deuxième Tome :** Le Projet Liberté-Nation - Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada, Essai - <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.2.3.pdf>;



**Troisième Tome :** Bienvenue République fédérale du Québec - Refonder le Québec à partir des régions, Manifeste: <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.3.pdf>



L'ouvrage comprendra aussi le profil de chacune des 17 régions administratives du Québec comme futurs États autonomes de la République fédérale du Québec, dans le cadre du Projet Liberté-Nation/

On y voit que ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers seraient comparables à ceux des provinces canadiennes notamment:

**(01)** Profil de l'État du Bas-Saint-Laurent (01/17).

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/0117-profil-du-bas-saint-laurent-voez-tous-ses-pouvoirs-comme-futur-%C3%A9tat-autono/2161524437392871/>

**(02)** Profil de l'État du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/02profil-du-saguenay-lac-saint-jean-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-un-%C3%A9t/2167901166755198/>

**(03)** Profil de L'État de la Capitale-Nationale (03/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/03-profil-la-capitale-nationale-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-un-%C3%A9tat-s/2171519563060025/>

**(04)** Profil de l'État de la Mauricie (04/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/04-profil-de-la-mauricie-stature-dune-province-mais-sans-pouvoir-aucunsolution-s/2182694435275871/>

**(05)** Profil de l'État de l'Estrie (05/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/05-profil-de-la-r%C3%A9gion-de-lestrie-qui-a-stature-dune-province-mais-sans-pouvoir-/2183977305147584/>

**(06)** Profil de l'État de Montréal (06/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/06-profil-de-l%C3%A9tat-de-montr%C3%A9-also-grandeur-et-sa-puissance-dans-le-cadre-du-proje/2187314318147216/>

**(07)** Profil de l'État de l'Outaouais (07/17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/07-profil-de-l%C3%A9tat-de-loutaouaissa-grandeur-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nati/2190020834543231/>

**(08)** Profil de l'État de l'Abitibi-Témiscamingue (08 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/08-profil-de-labitibi-témiscamingue-au-sein-de-la-rfq-un-état-comparable-à-lîle-/2199360233609291/>

**(09)** Profil de l'État de la Côte-Nord (09 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/09-profil-de-la-c%C3%B4te-nord-dans-le-cadre-de-pln-un-%C3%A9tat-autonomedes-pouvoirs-const/2210956565782991/>

**(10)** Profil de l'État du Nord-du-Québec (10 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/10profil-du-nord-du-qu%C3%A9bec-avec-pln-un-%C3%A9tat-autonome-2-fois-plus-grand-que-lalle/2215975991947715/>

**(11)** Profil de l'État de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/11-profil-de-l%C3%A9tat-de-la-gasp%C3%A9sie-%C3%AEles-de-la-madeleine-dans-le-cadre-de-pln-des-/2247917978753516/>

**(12)** Profil de Chaudière-Appalaches (12 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/12-profil-de-l%C3%A9tat-de-chaudi%C3%A8re-appalaches-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-natio/2256488454563135/>

**(13)** Profil de l'État de Laval (13 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/13-profil-de-l%C3%A9tat-de-laval-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-qui-m%C3%A8ne-%C3%A0-la/2266322473579733/>

**(14)** Profil de Lanaudière (14 de 17)

<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/14-profil-de-l%C3%A9tat-de-lanaudi%C3%A8re-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-qui-m%C3%A8ne/2268195430059104/>

Le profil des autres régions suivra dans les prochaines semaines.

PLN est le seul projet qui permettra aux 17 régions du Québec, d'obtenir le statut d'États autonomes et unis au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec. Voir le documentaire qui résume le projet sur le site: [www.republiquefederaleduquebec.com](http://www.republiquefederaleduquebec.com)

Merci et à bientôt



Me Guy Bertrand avocat et constitutionnaliste

Québec ce 10 juin 2019